

ETRE PARENT D'ELEVES AU LYCEE : LES AIDES FINANCIERES 2017/2018

Source : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html> (date consultation : 13/06/2017)



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LYCEE DES METIERS DE
L'HOTELLERIE ET DU
COMMERCE
LOUIS DARMANTE
CABRETON

L e Proviseur

Téléphone ligne directe :

05.58.72.10.38

Télécopie :

05.58.72.45.44

Mél. :

ce.0400004M@ac-bordeaux.fr

Site internet :

www.lpr-darmante-capbreton.fr

23, rue J.Baptiste Gabarra

BP 78

40130 CABRETON

AIDES	CONDITIONS D'OBTENTION	ORGANISMES	MONTANT	MODALITES DE DEMANDE ET PERIODE DE VERSEMENT
L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (A.R.S.)	Revenu net catégoriel 2015 < 24 404 € pour 1 enfant < 30 036 € pour 2 enfants < 35 668 € pour 3 enfants + 5 632 € par enfant supplémentaire	La caisse d'allocations familiales (CAF) ou la mutualité sociale agricole (MSA)	397,49 € par enfant de 15 à 18 ans	Versée fin août. ⓘ Pour les enfants de plus de 16 ans, pensez à déclarer la poursuite d'études auprès de la CAF.
AIDE DE RENTREE DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE 1-Acquisition des manuels 2- Equipement professionnel	1- tous les élèves inscrits pour la 1 ^{ère} fois dans un lycée d'Aquitaine (sauf élèves de 3 ^{ème} prépa pro) 2- tous les élèves inscrits pour la 1 ^{ère} fois en 1 ^{ère} année d'une formation professionnelle (CAP - Bac Pro 3 ans) en hôtellerie	Conseil Régional d'Aquitaine	<u>Montant 2016 :</u> • Tous les élèves = 70 € • Elèves bénéficiant de l'ARS = 150 € • Elèves de la filière hôtellerie restauration = 245 €	Une documentation vous sera remise à la rentrée et la demande se fera par internet avec un code d'accès entre septembre et novembre. Nous vous aiderons dans vos démarches.
AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION	Attribuée si la famille bénéficie de l'ARS (versée par la CAF ou la MSA)	Conseil Régional d'Aquitaine	<u>Montant 2016/2017 :</u> • 0,41€ pour les demi-pensionnaires • 0,82€ pour les internes	Attribuée selon une liste fournie par la région. Versée une fois par trimestre
BOURSES NATIONALES - Prime d'internat - Prime de qualification - Bourse au mérite - Prime d'entrée en 2 ^{de} / 1 ^{ère} / T ^{le} ...	Attribuées en fonction des revenus et de la composition de la famille. Elles se déclinent en 6 échelons, avec montant annuel entre 432 euros pour le 1 ^{er} et 918 euros pour le 6 ^{ème} .	Etat Education nationale	Affectées directement au règlement de la pension et ½ pension. Si reliquat versé directement. Prime 2 ^{de} -1 ^{ère} -T ^{le} = 217,06€ en 1 fois Prime d'internat = 258 €/an Prime au mérite complément aux élèves méritant du DNB = de 402 à 1002€ selon l'échelon de bourses versée en 3 fois Prime à la qualification = 435,84€	Un formulaire de demande vous sera fourni au début du 2 ^{ème} trimestre (janvier) pour l'année suivante Versées 1 fois par trimestre En juin, dossier de vérification de ressources si changement d'orientation ou changement d'établissement.
PRIME D'EQUIPEMENT (bourses nationales)	Attribuée à certains élèves boursiers (sauf élèves de 3 ^{ème})	Etat Education Nationale	Pour payer tenues et équipement liés à l'enseignement professionnel <u>Montant :</u> 341,71€	Versée en une seule fois avec le premier terme de la bourse aux élèves de 1 ^{ère} année de certaines spécialités de CAP
BOURSES DEPARTEMENTALES (élèves DP ou internes résidant dans les Landes)	Attribuées en fonction des revenus et de la composition de la famille et du lieu de résidence	Conseil départemental des Landes	Différents taux, voir sur le site du CG40 le guide des aides éducation : http://www.landés.org/detail-aide?id_aide=46	Un document fixant les modalités d'attribution sera distribué à la rentrée scolaire, dossier à rendre début octobre. (versée 1 fois/an en avril/mai)
AIDE AU TRANSPORT DES INTERNES	Attribuées en fonction des revenus et de la composition de la famille et du lieu de résidence	Conseil départemental des Landes	Différents taux, voir sur le site du CG40 le guide : https://www.landés.fr/detail-aide?id_aide=40	Un document fixant les modalités d'attribution sera distribué à la rentrée scolaire, dossier à rendre début octobre.
FONDS SOCIAL LYCEEN OU FONDS SOCIAL POUR LES CANTINES	Aide exceptionnelle attribuée aux familles rencontrant des difficultés financières	Etat Lycée Louis Darmané	Attribuée après décision d'une commission interne en fonction du besoin et de la situation familiale.	Sur demande écrite, dossier à retirer dans l'établissement auprès du service intendance ou de l'Assistante sociale. 3 commissions par an.